

## Améliorer ses revenus à la retraite

Vous souhaitez vous assurer un complément de revenus pour compléter votre retraite.

Que vous soyez en activité ou déjà retraité des solutions spécifiques existent.

Comment profiter au mieux des revenus de votre épargne ?

Quels sont les critères à prendre en compte ?

Quels placements choisir ?

**Découvrez vite les conseils AG2R !**



L'avenir, c'est mieux avec   
[www.ag2r.com](http://www.ag2r.com)

# Bien préparer votre retraite

## Évaluez avec précision vos besoins d'argent

A la retraite, vous subissez une baisse de vos revenus. Selon votre activité professionnelle, l'évolution de votre carrière, cette modification peut être plus ou moins importante.

Le site **www.marel.fr** vous permet d'estimer gratuitement votre retraite.

A partir de cette évaluation, vous pouvez chiffrer le capital dont vous aurez besoin à la retraite.

Cette étape est indispensable, mais elle n'est pas suffisante !

Vous devez également prévoir les dépenses liées à votre avancée dans la vie : financement d'une aide à domicile, coût d'une maison médicalisée en cas de dépendance...

## Pensez à protéger votre entourage

Préparez votre retraite, c'est aussi prévoir un complément de revenus pour vos proches, votre conjoint en particulier.

Pour cela, il est important de prendre en compte les règles de partage de la succession et s'assurer, par exemple, que votre conjoint pourra continuer à habiter dans votre résidence principale.

## Réduisez les droits de succession

Préparez votre retraite ne doit pas avoir pour conséquence de négliger votre succession !

C'est pourquoi, les conséquences de chaque placement sur les droits de succession à payer doivent être étudiées avec attention.

# L'immobilier

## La résidence principale

Etre propriétaire de sa résidence principale reste une solution incontournable pour bien vivre financièrement votre retraite.

Face à la baisse de vos revenus, vous évitez ainsi que votre budget ne soit amputé du montant des loyers ou des mensualités d'un emprunt.

## L'immobilier locatif

L'immobilier vous permet de compléter vos revenus en percevant tous les mois les loyers des biens loués.

Cette solution, qui peut paraître idéale, nécessite cependant certaines précautions.

L'immobilier n'est pas un bien « liquide ». Si vous avez un besoin urgent de capitaux, vous ne pourrez pas forcément disposer immédiatement de votre patrimoine immobilier au risque de le brader.

De plus, en cas de mauvais paiement du locataire ou si votre bien est inoccupé, vous ne disposez plus des revenus dont vous avez pourtant besoin pour compléter votre retraite.

## Vendre son logement en « viager »

Cette technique vous permet de vendre un bien immobilier tout en continuant de l'occuper jusqu'à la fin de vos jours.

Lors de la conclusion de la vente, vous percevez un capital complété ensuite d'une rente versée jusqu'au jour de votre décès.

En contrepartie, l'acheteur disposera librement du bien immobilier à votre décès.

Le bien vendu en « viager » sort de votre patrimoine. Il est donc définitivement perdu par vos héritiers.

# Les placements financiers

La gamme de placements financiers pour compléter votre retraite est large. Cette diversité est un atout, mais c'est aussi une difficulté au moment de faire votre choix.

Pour vous aider à prendre la bonne décision, il est nécessaire que le placement vérifie certains critères.

## La sécurité

Vous souhaitez bénéficier d'un complément de revenus régulier pour conserver votre niveau de vie.

Pour cela, assurez-vous que les revenus sont versés quoi qu'il arrive tout au long de votre retraite et, si possible, qu'un taux de rendement minimum vous est garanti.

## Le rendement

C'est le rendement qui détermine le montant des revenus dont vous disposerez.

Vérifiez les performances servies dans le temps par le placement que vous souhaitez souscrire !

## La fiscalité

La fiscalité diminue le rendement réel servi par votre épargne. Et en la matière, il existe des différences importantes selon les placements !

La fiscalité des placements s'apprécie en tenant compte des règles d'imposition spécifiques à chaque investissement, des abattements, des prélèvements sociaux et, enfin, de votre tranche d'imposition.

## La disponibilité

Vous souhaitez disposer d'un complément de revenus régulier pour compléter votre retraite mais vous n'excluez pas d'avoir un besoin ponctuel de trésorerie.

Gardez-vous une épargne mobilisable rapidement afin de disposer de liquidités sans crainte d'avoir à vendre dans la précipitation un bien immobilier ou de mettre fin à un placement avant son terme.

# Percevoir une rente

Certains placements vous permettent de bénéficier d'une rente lors de votre retraite.

La rente assure un complément de revenus versé à vie. Certains placements prévoient la poursuite du versement de la rente au profit du conjoint survivant.

La rente « aliène » votre capital. Une fois les premières mensualités versées, vous ne pouvez plus récupérer votre épargne, en une seule fois, sous forme de capital.

La rente est calculée sur votre espérance de vie. Si vous décédez prématurément, les sommes versées pourront être inférieures à la valeur de votre épargne.

## Le Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP)

Le PERP s'adresse avant tout aux actifs. L'épargne est bloquée jusqu'à la retraite et permet de bénéficier d'une rente viagère exclusivement.

Durant la phase d'épargne, les versements bénéficient d'une déduction d'impôt, mais à la retraite, la rente est fiscalisée.

## Le Plan d'Épargne en Actions (PEA)

Le PEA permet de bénéficier d'une rente viagère au bout de 8 ans. Cette rente est défiscalisée (hors prélèvements sociaux).

Durant la phase d'épargne, les sommes sont investies essentiellement sur des placements « actions ». L'épargne placée n'est pas garantie. Elle est susceptible de variations à la hausse mais aussi à la baisse.

## Le Plan d'Épargne Populaire (PEP)

Le PEP n'est plus commercialisé mais peut-être en détenez-vous un.

Il permet, au bout de 8 ans, de bénéficier d'une rente viagère exonérée d'impôts (hors prélèvements sociaux).

# Compléter ses revenus quand on est retraité

Compléter ses revenus quand on est retraité nécessite de trouver des placements qui vous versent immédiatement les fruits de votre épargne.

L'assurance vie est, à cet égard, un produit très intéressant. Sa fiscalité est attractive même si sa durée est inférieure à 8 ans et les fonds ne sont pas pour autant bloqués durant cette période.

Pour sécuriser vos revenus, il est primordial de vérifier que votre contrat d'assurance vie comporte un taux minimal garanti. Examinez ensuite les taux de rendement servis durant les dernières années : sur les fonds en euros des meilleurs contrats, vous bénéficiez d'une rémunération de votre épargne nettement supérieure à celle des livrets d'épargne réglementés.

Pour compléter vos revenus, rien de tel que de programmer des rachats partiels sur votre assurance vie.

Deux alternatives s'offrent alors à vous :

- Percevoir chaque mois, chaque trimestre ou bien chaque année le montant des intérêts dégagés par le placement. Ainsi, vous n'amputez pas votre capital initial que vous pourrez transmettre dans son intégralité au(x) bénéficiaire(s) de votre choix.
- Percevoir, selon le rythme que vous avez choisi, un montant fixe que vous déterminez. Vous récupérez petit à petit votre épargne. A votre décès, l'épargne restante sur le contrat est versée au(x) bénéficiaire(s) de votre choix.

Une simulation, réalisée par un conseiller épargne, permet de choisir la solution la mieux adaptée à votre situation.

**POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ-NOUS AU :**

**N° Indigo 0 825 003 007**

(0,15€ TTC/MN)



L'avenir, c'est mieux avec   
[www.ag2r.com](http://www.ag2r.com)